

## XI. ATTESTATION D'APTITUDE POUR LE CANDIDAT AU PERMIS DE CONDUIRE DU GROUPE 2

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, médecin, déclare par la présente avoir examiné le candidat mentionné ci-après et l'avoir, conformément aux dispositions de l'annexe 6 de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire, envoyé chez le(s) spécialiste(s) concerné(s).  
Sur la base de mes constatations et des avis reçus, le candidat est <sup>(\*)</sup>:

- apte, sans adaptations, conditions ni restrictions, pour
- toutes les catégories:
  - les catégories  
 B    C    C1    D    D1    B+E    C+E    C1+E    D+E    D1+E
- inapte à la conduite, pour
- toutes les catégories
  - les catégories  
 B    C    C1    D    D1    B+E    C+E    C1+E    D+E    D1+E
- apte sous les condition ou restrictions suivantes
- toutes les catégories
  - les catégories  
 B    C    C1    D    D1    B+E    C+E    C1+E    D+E    D1+E
  - code 01.01: lunettes
  - code 01.02: lentilles de contacts
  - code 01.06: lunettes ou lentilles de contacts
  - code 01.07: aide optique spécifique
  - code 02: prothèse auditive/aide à la communication
  - code 02.02: prothèse auditive aux deux oreilles
  - code 03.01: prothèse/orthèse à un membre supérieur en combinaison avec  
 a (gauche)    b (droit)    c (main)    d (pied)    e (milieu)    f (bras)    g (pouce)
  - code 03.02: prothèse/orthèse à un membre inférieur en combinaison avec  
 a (gauche)    b (droit)    c (main)    d (pied)    e (milieu)    f (bras)    g (pouce)
  - code 61 limité aux trajets entre 1 heure après le lever et 1 heure avant le coucher du soleil
  - code 62: limité aux trajets dans un rayon de \_\_\_\_\_ km autour du domicile ou seulement dans une région (lieu) donnée
  - code 63: limité à la conduite sans passagers
  - code 64: limité à la conduite à une vitesse inférieure ou égale à \_\_\_\_\_ km/h
  - code 65: conduite uniquement autorisée accompagnée d'un titulaire d'un permis de conduire
  - code 66: limité à la conduite sans remorque
  - code 67: non valable sur autoroutes
  - code 68: pas d'alcool
- apte avec les adaptations suivantes, pour
- toutes les catégories
  - les catégories  
 B    C    C1    D    D1    B+E    C+E    C1+E    D+E    D1+E
  - code
  - code
  - code

Sur la base des constatations médicales et conformément à l'annexe 6 et à l'article 44 de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire, cette attestation d'aptitude a une validité jusqu'au \_\_\_\_\_.

### IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom: \_\_\_\_\_  
Prénom: \_\_\_\_\_  
Date de naissance: \_\_\_\_\_  
N° de registre national (facultatif): \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

### IDENTIFICATION DU MÉDECIN

Nom Service médical: \_\_\_\_\_  
N° du Service médical: \_\_\_\_\_  
Nom du médecin: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_  
Signature

Cachet

(\*) Cocher la ou les rubrique(s) qui sont d'application